



Fraude CAF à l'étranger qu'est-ce que je risque ?

Par **SLM1967**, le **08/07/2019** à **14:09**

Bonjour,

Je reçois le RSA depuis 2016 et j'habite en Tunisie depuis cette date là.
La semaine dernière, j'ai reçu un courriel à l'adresse que j'ai mentionnée sur mon dossier, d'un contrôleur judiciaire qui demande à voir mes relevés bancaires depuis 2016 ainsi que mon passport. Je pense qu'ils se doutent bien de quelques chose ou qu'ils sont sûrs de ma fraude. Le contrôleur demande à me voir le 15 juillet.

Je ne compte pas nier les faites ni leur mettre des bâtons dans les roues, par contre je ne peux pas aller en France.

La somme est d'à peu près 16.000 €

Est-ce qu'il est encore temps de se dénoncer ?

Comment contacter la CAF par mail et leur demander de ne plus m'adresser de courriel à cette adresse là (problèmes de famille) ?

Qu'est-ce que je risque comme pénalités ?

Je ne peux pas me rendre en France, est-ce que je peux tout gérer d'ici ?

Qu'est-ce que je risque si je refuse d'aller en France ?

Je suis très loin d'avoir la somme que j'ai reçue au fil des années, mais je compte bien payer

par mensualités. Est-ce que c'est possible ?

Est-ce que je serai amn  e    passer devant un tribunal ?

Je vous remercie d'avance pour vos r  ponses, je suis vraiment d  esp  r  e.

Par **amajuris**, le **08/07/2019    14:25**

Bonjour,

Vous risquez que la CAF d  pose une plainte contre vous pour fraude.

Vous serez donc convoqu      votre adresse fran  aise par un tribunal.

Si vous ne vous pr  sentez pas, le jugement sera rendu    titre ex  cutoire.

Vous aurez sans doute une amende    payer,    rembourser les sommes ind  ment vers  es avec les int  r  ts.

La justice fran  aise pourra demander    ce que le jugement fran  ais soit ex  cut   en Tunisie car il doit exister une convention d'entraide judiciaire entre la France et la Tunisie.

Salutations.

Par **SLM1967**, le **08/07/2019    14:44**

Si je me d  nonce    la CAF et que je collabore avec eux, est-ce qu'on pourrait trouver un arrangement qui m'  viterai de passer devant un tribunal ?

Par **amajuris**, le **08/07/2019    16:43**

Sans doute, mais cela d  pend essentiellement de la rapidit   avec laquelle vous proposerez de rembourser cet organisme.

En outre, en obtenant un jugement d'un tribunal, la CAF pourra si n  cessaire proc  der    des saisies, vous faire payer des int  r  ts et des frais de recouvrement.

Par **SLM1967**, le **08/07/2019    17:00**

Pour le moment je n'en suis qu'au stade v  rifications de dossier au pr  s du contr  leur.

Dois-je envoyer un mail pour avouer à la CAF et reconnaître mon erreur ou est-ce que je dois parler directement au contrôleur ?